flash info

Juillet 2022

#18

La Roche-Neuville

édito

2022 : un cadre de vie amélioré et une vie sociale retrouvée.

L'année en cours et la suivante seront marquées par des investissements visant à améliorer votre cadre de vie. Depuis le début de l'année, d'importants travaux de voirie et de sécurité ont été réalisés intramuros dans nos deux villages. Au deuxième semestre, les travaux d'aménagement des cimetières devraient être réalisés.

Nous profiterons des travaux de viabilisation du lotissement à Saint-Sulpice et de l'arrivée de la Fibre pour procéder à l' effacement de réseaux électriques et téléphoniques avec le concours de Territoire Energie Mayenne. Toujours avec ce même partenaire, nous procéderons au renouvellement de l'éclairage public de Neuville ; éclairage moins consommateur d'énergie et plus respectueux de la biodiversité.

À Saint-Sulpice, un aménagement autour du plan d'eau chemin du verger doit être réalisé afin de le rendre plus attrayant et accessible, ce sera peut-être l'occasion d'obtenir le label « chemin de la nature », label qui vient de nous être décerné pour l'espace loisirs de la Mare à Loigné.

À l'écluse de Neuville, une boîte à livres va être installée à partir de la barque d'un généreux donateur, elle a été rénovée et aménagée par nos agents communaux.

L'installation d'un city parc à Saint-Sulpice et d'un espace de Fitness extérieur à Loigné viendra conforter nos équipements sportifs sur la commune. Le projet de couverture des terrains de boules bretonnes à partir de panneaux photovoltaïques et l'implantation d'un club house mutualisé entre le club de football et le club de boules restent d'actualité. Les financements de l'Etat sont accordés, il nous reste à obtenir le financement de la Région et du Département.

Dans le futur lotissement de Loigné, disponible à la vente tout début 2023, les liaisons douces viendront enrichir notre schéma de circulation apaisée. Un espace de jeux pour les enfants dans un écrin de verdure est également prévu.

Enfin les travaux d'implantation de la voie douce reliant Loigné/Mayenne à Château-Gontier-sur-Mayenne devraient démarrer en fin d'année.

Côté animation, nos associations ont repris progressivement leurs activités. Le comité de pilotage « TERRE DE JEUX 2024 » continue de dynamiser les activités sportives de notre commune : atelier de gymnastique, tennis de table, balade à vélos, marche, course à pied, etc… Le dimanche 4 septembre une journée conviviale sur la thématique du sport et du jeu vous sera proposée. C'est une bonne occasion de nous retrouver entre Rocheneuvilloises et Rocheneuvillois. Vous trouverez en annexe le programme et un bulletin d'inscription. Venez nombreux.

Jean-Paul FORVEILLE
Maire de LA ROCHE-NEUVILLE

Budget 2022 - Budget général de la Commune

// Fonctionnement dépenses : 1 144 509 €

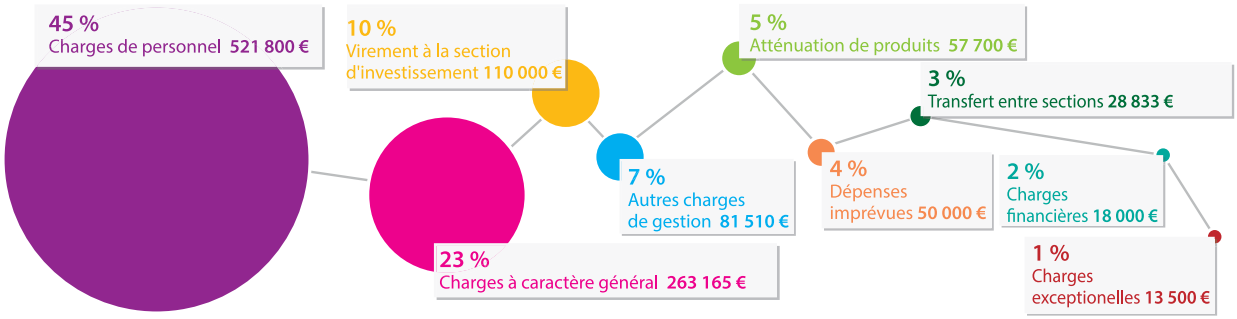

// Fonctionnement recettes : 1 144 509 €

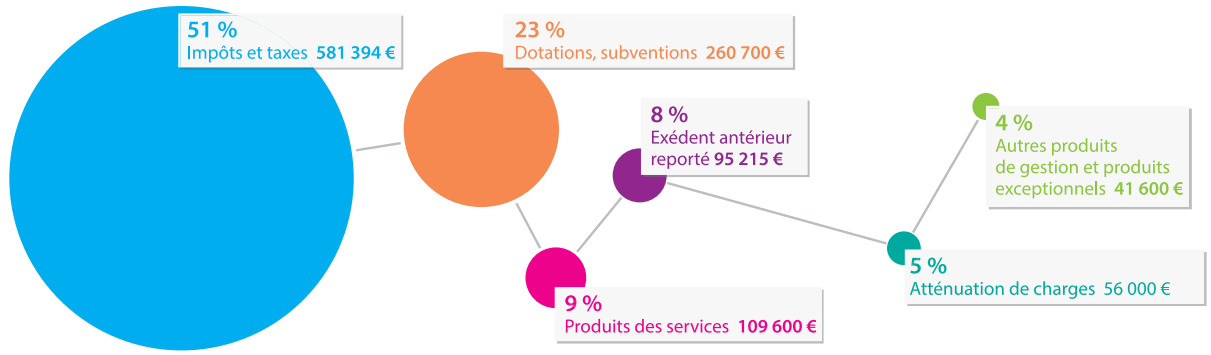

// Investissement dépenses : 1 527 866 €

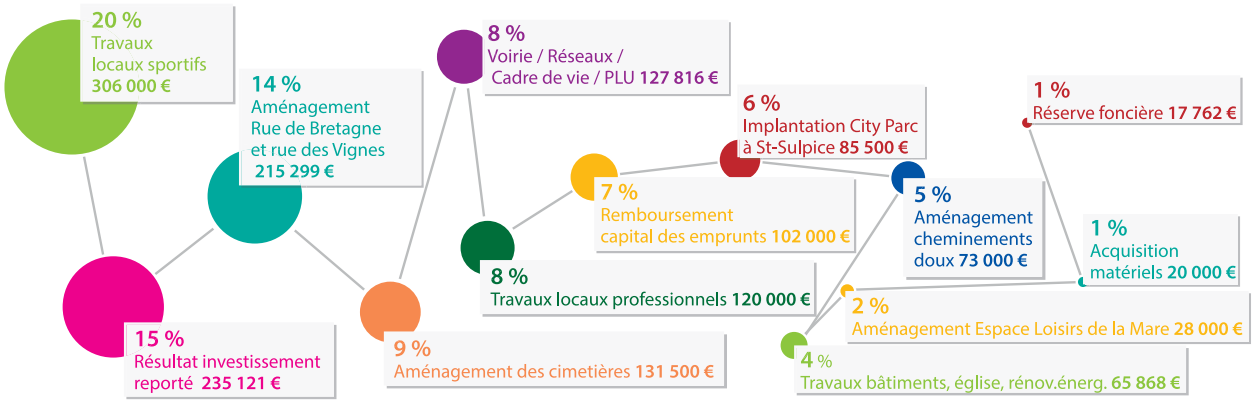

// Investissement recettes : 1 527 866 €

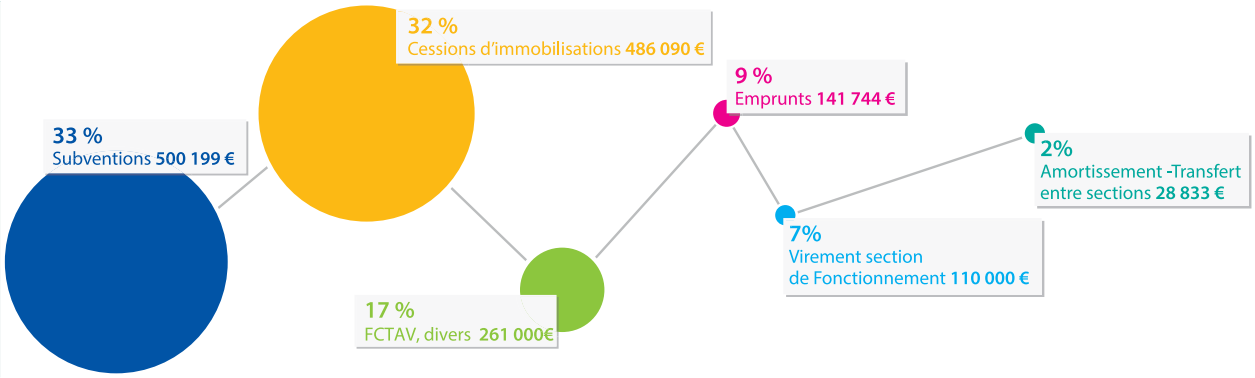

Plusieurs lignes budgétaires ont été alimentées afin de prévoir les programmes d'investissements complets, mais les dépenses et les emprunts ne seront réalisées que partiellement au cours de l'exercice 2022.

Thème des petites vacances :
Février / mars : Haut en couleur
Avril : Quand je serai grand

Thème des mercredis :
Les p'tits chefs gourmands
Rond, tout rond !
Profitons du beau temps !

Merci à
Lou-Ann VERON
pour son stage BAFA

ALSH
Vacances d'été

Ouverture de l'accueil de loisirs du vendredi 8 au vendredi 29 juillet, avec pour thématique :

« C'est parti, tout est permis ! »

3 journées à thème :
- journée à l'envers.
- journée noir et blanc.
- journée fluo.

Et toujours les activités à la carte pour les plus grands (9 à 15 ans : âges définis sur le programme en fonction des activités).
L'équipe d'animation de juillet sera composée de : (cf. photo de gauche à droite). Daphné GAUDIN (stagiaire BAFA), Marion CHAUVEAU (directrice), Mathys MINZIERE, Fantine FORESTIER, Sophie DROCHON, Zoé CHAUVEAU, Clara BOUIN (stagiaire BAFA) et Fabien LE MASSON.

L'ALSH est également ouvert du lundi 22 au mercredi 31 août : pour les enfants de 3 à 12 ans.

L'équipe d'animation d'août sera composée de :
Angélique CORMIER (directrice), Sophie DROCHON, Fantine FORESTIER, Clara BOUIN (stagiaire BAFA) et Fabien LE MASSON.
DROCHON, Zoé CHAUVEAU, Clara BOUIN (stagiaire BAFA) et Fabien LE MASSON.
Si besoin, d'autres personnes pourront venir renforcer l'équipe.

Pour tout renseignement supplémentaire,
contacter Marion CHAUVEAU :
Par mail : clsh.loignesurmayenne@gmail.com
Par téléphone : 06-07-07-78-10 OU 02-43-07-65-92

URBANISME & CADRE DE VIE

// Elaboration du PLU de la Roche-Neuville

Lors des réunions publiques des 25 & 27 avril, ont été présentés à la population, le diagnostic de la commune et les orientations générales du projet.

- Un registre est à votre disposition dans les 2 mairies pour recueillir vos observations.
- Ces observations peuvent être également transmises par courrier adressé à M. le Maire à l'adresse postale de la mairie en indiquant « Concertation préalable relative au PLU » ou par mail à l'adresse spécifique créée : plularocheneuville@gmail.com

Les élus comptent sur votre participation et votre mobilisation pour dessiner l'avenir de notre commune nouvelle.

// Intempéries

Les intempéries du 20 mai dernier ont touché une fois de plus un certain nombre de Rocheneuvilloises et Rocheneuvillois.

Un dossier de reconnaissance de « Catastrophe Naturelle » a été instruit et le nécessaire a été fait pour faire reconnaître la zone en « Calamité Agricole ». La commune est toujours en attente du résultat d'une étude sur la gestion des eaux pluviales pour obtenir l'autorisation de réaliser des travaux qui visent à mieux gérer l'eau en cas de forte précipitation.

Le temps administratif est malheureusement bien souvent supérieur au temps souhaité par la collectivité et les citoyens !

// Lotissement à Saint-Sulpice

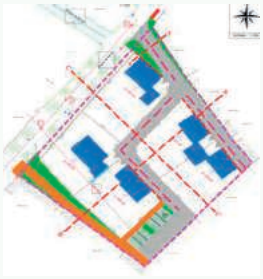

Le permis d'aménager du lotissement de l'Espace Ferdinand Barais à St-Supice étant accordé depuis le 5 mai dernier, les travaux de viabilisation pourront prochainement débuter. Le conseil municipal a décidé de fixer le prix de vente des parcelles à 44€TTC/M^2.

// Lotissement à Loigné sur Mayenne

Lors de la séance du 19 mai dernier, le conseil municipal a validé l'esquisse finale du lotissement de « La Pièce- Martin » avec 31 parcelles et 2 îlots qui devront accueillir un minimum de 2 logements chacun. Le permis d'aménager sera déposé prochainement.

// Opération tranquillité vacances

Vous allez bientôt quitter votre domicile et vous souhaitez le sécuriser ? Vous pouvez demander à la gendarmerie de surveiller votre domicile !

Pour bénéficier du dispositif, il faut en faire la demande plusieurs jours avant la période d'absence (prévoir 2 jours au minimum) en vous rendant à la brigade de gendarmerie.

// Rappel des règles d'urbanisme

Nous vous rappelons que tous les travaux ayant pour objet de modifier l'aspect extérieur d'une construction, de créer de la surface de plancher, de modifier le volume du bâtiment, de percer ou d'agrandir une ouverture **sont soumis à l'obligation dedéposer une demande d'autorisation.**

Quelques exemples : abri de jardin, changement des menuiseries, installation d'un portail, travaux de clôtures, pose de fenêtres de toit, réfection de façade …)

Il est important de respecter cette réglementation, faute de quoi vous seriez en infraction avec le Code de l'urbanisme. Selon la nature des travaux envisagés, il peut s'agir d'une simple déclaration préalable, ou d'un permis de construire

// Fleurissement

Tous les 3 ans, le jury régional des « Villes et Villages fleuris » vient évaluer la qualité du fleurissement des communes inscrites. L'an passé, Saint-Sulpice a confirmé son label « 3 fleurs ». Cette année, c'est Loigné-sur-Mayenne qui reçoit ce jury. Le résultat sera donné dans le Bulletin Communal de fin d'année.

Concernant le « concours des maisons fleuries », l'équipe d'animation et de Cadre de vie a pris la décision de ne pas renouveler cette opération, notamment faute de bénévoles pour se déplacer, évaluer et établir un classement. Mais nous savons que les passionnés n'ont pas besoin de ce concours pour fleurir et embellir leurs propriétés. Merci à chacun !

// Bruit de voisinage

Les aboiements excessifs de chiens peuvent être une cause de stress aussi bien pour l'entourage que pour l'animal. Une solution de dressage efficace et simple existe : utiliser un collier anti aboiement.

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses… ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14 h à 19h30
- les samedis et mercredis de 9h à 12h et de 15h à 19h
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

[Article 9 de l'arrêté préfectoral n° 2008-D-278 portant réglementation des bruits de voisinage]

// Dépôts sauvages

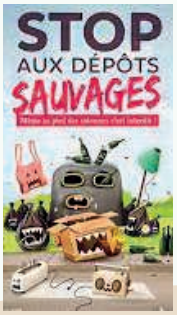

Nous vous rappelons : les dépôts sauvages (que ce soient des déchets verts, du cartonnage, des détritus …) sont interdits sur la voie publique, sur les terrains communaux et privés.

De même, les espaces de tri sélectif doivent être utilisés à bon escient et les dépôts réalisés dans les containers et non à côté, comme nous le constatons parfois. Nous comptons sur votre vigilance.

Tout dépôt sauvage est sanctionné d'une amende de 3ème classe en référence du code pénal, article R.6321

Vie associative

« Terre de Jeux 2024 »

Le printemps est revenu et avec lui les amateurs de randonnée, vélo et course à pied.

Les activités sportives se poursuivent sur la commune le dimanche matin à 10 h. Elles se sont enrichies depuis le mois d'avril d'une nouvelle proposition : le tennis de table.

Les informations pour ces activités sont à consulter sur le site Internet de la commune, sur Panneau Pocket ou sur les affiches chez vos commerçants.

Lors de la semaine nationale olympique et paralympique qui s'est déroulée du 24 au 29 janvier 2022 les enfants de l'école de La Roche fleurie et de l'accueil de loisirs ont pu profiter des animations que leur avaient concoctées les équipes enseignantes et d'animations.

Enfin, une belle journée vous attend le **4 septembre** « **Fête vos jeux** » sera l'occasion de découvrir, de partager des moments sportifs et conviviaux et il nous permettra avant tout de nous retrouver. Alors n'hésitez pas à réserver cette date, on vous attend nombreux.

L'ALL : Athletic Laigné Loigné

Des journées portes ouvertes pour le foot animation seront organisées tous les mercredis du mois de septembre par Gaylord CHAUDET et son équipe d'éducateurs.

Si vous souhaitez rejoindre l' Athletic Laigné Loigné contacter :

- Gaylord CHAUDET au 06 63 60 48 61 ou
- Karl NOTAIS au 06 82 33 85 61 ou
- Augustin TOUEILLE au 07 85 60 81 38

// Cartes Loisirs

La Communauté de Communes du Pays de Château Gontier offre des tarifs préférentiels pour tous les loisirs (Carré, cinéma,...) aux :

- moins de 18 ans apprentis et étudiants
- demandeurs d'emploi
- bénéficiaires d'un contrat RSA ou CAE
- personnes âgées percevant le fonds national de solidarité

// Dispositif « Pass'Citoyen »

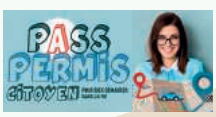

La commune a mis en place le **«Pass'Citoyen»** pour tous les jeunes entre **16 et 20 ans** (révolus).

En contrepartie d'une mission citoyenne de **20h,** une aide de **175€** est attribuée afin de financer le permis B.

// Conseil Municipal d'Enfants

Depuis septembre 2021 un nouveau conseil municipal d'enfants est installé une équipe 100 masculine, composée de Bastien DURAND, Armand DREUX, Timothé CHAUDET, Tom COTTIER, Siméon LE QUELLEC, Raphaël ANSIAUX, Zack HOCDE, Robin SANTOS et Yaël HIVERT.

Les jeunes élus ont mené différents projets sur l'année 2021 2022 :

- Tenue d'un stand sur le marché de Noël (vente de brochettes de bonbons et SOS cookies), le bénéfice a été reversé à l'association « Petits princes ».
- Distribution de paquets de chocolats aux personnes isolées de la commune.
- Création d'un diaporama pour les voeux du Maire, mis en ligne sur le site internet de la commune.
- Participation aux commémorations du 11 novembre et 8 mai.
- Aide auprès de l'APE, lors de la boum déguisée, pour la distribution des repas, organisée le vendredi 1er avril.
- Relance de l'opération « Nettoyons la nature » qui aura lieu le vendredi 24 juin.

Un mandat qui touche à sa fin, mais nous pouvons les remercier pour leur investissement et leur dynamisme.

// Opération « Argent de Poche »

Etat civil (janvier à juin 2022)

Naissances

09/01/2022	POIRIER Valentine
10/01/2022	GASCHOT Noémie
16/02/2022	BADIER Louna
06/03/2022	POUTTIER Eliott
26/05/2022	RAMPILLON Gabin

Mariages

02/02/2022	D'ALMEIDA Amah & BRISSEAU Amélie
18/06/2022	PLANCHENAULT Charles & DESERT Justine
23/06/2022	MOINEL Paul & LUCAS Catherine

Décès

03/04/2022	PLANCHARD épouse BLU Paulette
14/04/2022	BESNIER Roland

Informations diverses

// Cartes d'identité

Attention aux délais de RDV !

Les demandes de cartes nationales d'identité se font désormais exclusivement dans les mairies équipées d'un dispositif de recueil tout comme les demandes de passeports biométriques.

Pour le Sud-Mayenne, 3 communes sont équipées : **Craon, Meslay-du-Maine et Château-Gontier**. Par conséquent, pour accueillir au mieux les usagers dans les meilleures conditions, il a été décidé de mettre en place pour la ville de Château-Gontier des rendez-vous pour les personnes sollicitant la délivrance de cartes d'identités et de passeports.

Les créneaux sont fixés de la manière suivante :

- Les lundis, jeudis et samedis matin de 8H30 à 11H45
- Les mercredis et vendredis après-midi de 13H30 à 17H45

// Recensement citoyen à 16 ans.

Tout jeune Français qui a 16 ans doit **OBLIGATOIREMENT** faire la démarche de se faire recenser auprès de sa mairie. Le recensement permet à l'administration de convoquer le jeune pour qu'il effectue la journée défense et citoyenneté (JDC).

N'oubliez pas de vous munir de votre pièce d'identité et de votre livret de famille.

// Inscriptions scolaires 2022-2023

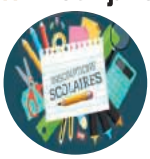

Pour tout renseignement concernant les nouvelles inscriptions :

- **Pour les enfants de Loigné sur Mayenne** - école publique de la Roche Fleurie, contacter la mairie au 02.43.07.28.71.
- **Pour les enfants de Saint-Sulpice**, contacter la mairie de Houssay au 02.43.07.71.17.

NB : Le dossier d'inscription est téléchargeable sur le site internet de la commune.

// Secrétariat de mairie

- Mairie de Loigné sur Mayenne :

NOUVEAU ! Changement d'horaires d'ouverture au public

Depuis le 4 avril, les horaires d'ouverture du secrétariat de mairie sont modifiés comme suit :

Lundi – Mardi – Mercredi – Jeudi : 9h00 à 12h30
Vendredi : 9h00 à12h30 et de 13h30 à 17h30

- Mairie de Saint-Sulpice :

Le saviez vous ?

Au mois d'août, la mairie de Saint-Sulpice sera fermée du 5 au 26.
Un transfert d'appel est en place entre Saint-Sulpice et Loigné afin de pouvoir répondre à vos appels sur une plage horaire de 5 journées au lieu de 2 pour Saint-Sulpice.

// Retrait des sacs jaunes

Les sacs jaunes sont désormais à disposition à la boulangerie, aux bibliothèques et aux mairies de Loigné sur Mayenne et de Saint-Sulpice.

// Bibliothèque

Pendant les vacances d'été :

- **La bibliothèque de Loigné sur Mayenne sera ouverte :**
  Mercredi 6 juillet de 16h30 à 18h30.
  Samedi 9 juillet de 10h à 12h.
  Mercredi 3 août de 16h30 à 18h30.
  Samedi 27 août de 10h à 12h.
  Mercredi 31 août de 16h30 à 18h30.
- **La bibliothèque de Saint-Sulpice sera ouverte :**
  Les samedis de 10h à 12h en juillet.
  Fermeture complète en août.

// PanneauPocket

L'application « PanneauPocket » vous permet de recevoir des informations ou des alertes sur des événements concernant la commune (animaux perdus, routes barrées, alertes météo, ...). L'appli est **GRATUITE** et téléchargeable pour une utilisation sur smartphone, sur tablette ou sur ordinateur.

Disponible sur Google play

Disponible sur App Store

// Avis aux nouveaux résidents

Les personnes nouvellement domiciliées dans la commune sont invitées à se présenter à la mairie, munies de leur livret de famille ou de leur carte nationale d'identité afin de permettre la mise à jour du fichier communal.

// Legalisation de signature

Elle peut être obtenue selon les cas :

- **à la Mairie de son domicile** en présentant le document à légaliser **(non signé)** et une pièce d'identité portant une signature. En cas d'absence de pièce d'identité, il faut deux témoins munis de leurs pièces d'identité et d'un justificatif de domicile. Les documents à légaliser doivent impérativement être en français ou accompagnés de leur traduction française.

// Besoin d'une assistante maternelle?

Vous recherchez une assistante maternelle pour accueillir votre enfant ?

Connectez-vous sur le site du Conseil départemental :
www.assistantsmaternels53.fr

conception et impression : FAGUIER PRINT PACK | 02 43 70 95 35 | IMPRIM'VERT | PRINT